



Inauguration de l'unité de soins palliatifs Résonance

Mercredi 2 février 2011



Dossier de presse

Contact Presse :
Dominique Soulié
Tél. : 05 61 77 87 06

Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse

Le CHU de Toulouse ouvre une unité de soins palliatifs

Le nouveau service de soins palliatifs du CHU de Toulouse, Unité Résonance, accueillera ses premiers patients à compter du 7 Février 2011 dans des locaux entièrement rénovés du Pavillon Junod à Casselardit. Cette unité de 10 lits prendra en charge des personnes adultes quelque soit leur âge.

Le CHU élargit son offre de soins palliatifs

Depuis plusieurs années, le CHU de Toulouse élargit et diversifie la réponse aux besoins de prise en charge palliative. L'ouverture de l'unité de soins palliatifs (USP) en ce début de mois de février vient compléter l'offre de soins existante :

- **24 lits identifiés de soins palliatifs (LISP).** Dans le service d'origine où ils ont été d'abord accueillis, les patients peuvent bénéficier, si cela s'avère nécessaire, d'une prise en charge palliative dans des lits identifiés de soins palliatifs.
- **L'équipe mobile douleur soins palliatifs (EMDSP).** Dans le cadre de cette hospitalisation et sur demande de l'équipe référente, les malades bénéficient de l'intervention de l'équipe mobile douleur soins palliatifs. Ces demandes sont ponctuelles pour appui, conseil, réflexion éthique ou font l'objet d'une collaboration continue au sein des services avec une présence régulière et planifiée. Depuis la création de cette équipe mobile, la prise en charge de nouveaux patients est en augmentation constante : de 242 en 2005, on atteint le nombre de 862 en 2010.

Sollicités par les services d'accueil d'urgence, les services de réanimation, de gériatrie, d'oncologie, l'équipe mobile douleur soins palliatifs et les lits identifiés atteignent parfois leurs limites.

L'unité de soins palliatifs (USP) va assurer une prise en charge spécifique et adaptée des patients les plus complexes, dans un environnement dédié, en mobilisant l'expertise des professionnels du CHU dans ce domaine.

Des missions nécessitant des compétences spécifiques

L'USP prend en charge des situations qui ne peuvent plus être suivies à domicile ou dans leur service d'origine et qui nécessitent le recours à des compétences spécifiques et multidisciplinaires :

- Evaluation et traitement des symptômes complexes et/ou réfractaires ;
- Accompagnement des personnes malades et/ou de leur entourage présentant des souffrances morales et socio familiales difficiles à gérer ;
- Gestion des situations dans lesquelles des questions éthiques délicates se posent.

C'est toujours la multiplicité des critères qui définit la complexité de l'histoire de vie de la personne et justifie la prise en charge en unité de soins palliatifs.

Des locaux entièrement rénovés

Cette unité est située au premier étage du pavillon Junod dans le quartier Casselardit, dans une aile du bâtiment modifiée et entièrement rénovée. Le service est structuré autour de 10 lits entièrement dédiés à cette activité. Les personnes sont accueillies dans des chambres seules, équipées pour répondre à leur dépendance et aux besoins des soins.

Les proches peuvent rester auprès des personnes soignées dans leurs chambres avec la possibilité d'ajouter un lit accompagnant. Ils peuvent aussi utiliser un lieu de vie, pièce aménagée qui leur est dédiée au sein du service. Il existe aussi dans l'unité une pièce réservée à la rencontre des différents intervenants avec les patients et les familles.

Les locaux de l'équipe mobile de soins palliatifs sont également intégrés dans le service.

Des soins adaptés au rythme du patient

L'ambition de cette unité est d'accompagner la personne soignée, à son rythme, en lui procurant une qualité de vie clinique et relationnelle optimale par rapport à sa pathologie. L'activité de la journée est centrée sur les soins nécessaires pour le confort, la qualité de vie de la personne et les relations avec la famille et les intervenants extérieurs (visiteurs, bénévoles, médecin traitant....).

L'organisation souple de cette structure permet :

- de réaliser les actes de la vie quotidienne, repas, toilette, soins d'hygiène... en fonction de la volonté ou de la possibilité de la personne soignée ;
- d'adapter les soins à la pathologie de la personne. Ils sont discutés, s'il y a lieu, en réunions pluridisciplinaires ;
- de diminuer les activités la nuit et le week-end afin de respecter les temps de repos et de visites.

Des temps de concertation formalisés sont prévus de manière quotidienne pour ajuster les traitements, de manière hebdomadaire pour le projet de soins et de manière mensuelle pour la supervision du fonctionnement de l'équipe avec un intervenant extérieur.

Une synergie de toutes les compétences

Une équipe mobile de soins palliatifs et des lits identifiés ne remplacent pas une unité de soins palliatifs. Une USP ne remplace pas non plus une équipe mobile de soins palliatifs. Les objectifs sont complémentaires.

Pour les atteindre, la mise en commun de toutes les compétences internes et externes au CHU est indispensable.

Unité de Soins Palliatifs Résonance
Pavillon JUNOD – 1^{er} étage
170 Avenue de Casselardit
Secteur Casselardit
Tél : 05 61 77 66 30
Docteur Nicolas SAFFON, responsable de l'Unité

Annexe : le cadre juridique

> Loi No 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs

Article L1^{er} A :

Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement

Article L1^{er} B :

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Article L1^{er} C :

La personne malade peut s'opposer à toute investigation ou thérapeutique.

> Loi No 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie